

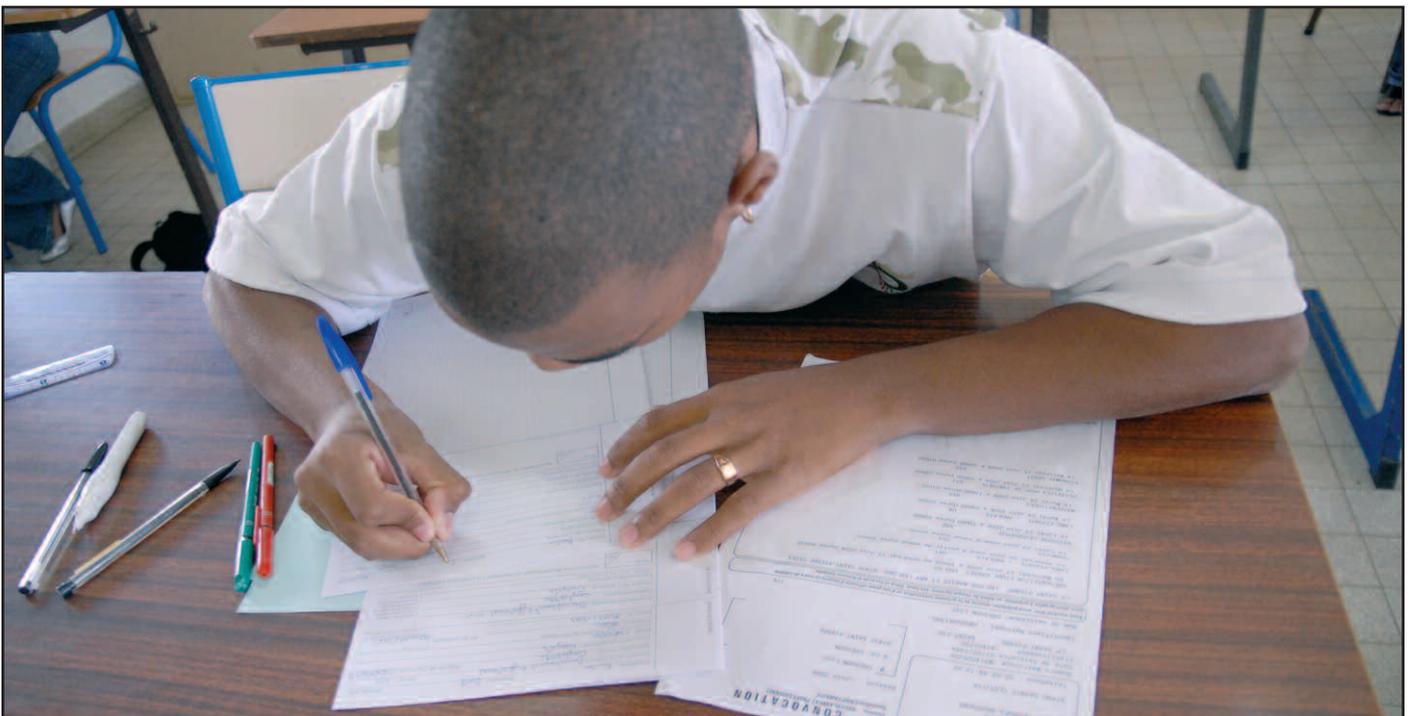
Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

N° 17.919

Près de 8.000 Réunionnais reçus au premier tour

Quel avenir pour les nouveaux bacheliers ?



Après les épreuves du bac, le plus dur commence. (photo Toniox)

Pendant que les projecteurs sont braqués sur la Coupe du monde de football, la réalité est là. Dernier exemple: hier, près de 8000 Réunionnais ont eu leur bac et 2000 peuvent encore l'avoir la semaine prochaine. Que deviendront ces jeunes, ceux qui vont avoir un autre diplôme et ceux qui quitteront l'école sans qualification? C'est une question essentielle car avec le système actuel, une grande partie d'entre eux seront les pauvres de demain.

Dans les journaux, à la télévision et à la radio, tout se focalise sur la Coupe du monde. Le jour d'un match d'une équipe française, des journaux à La Réunion consacrent des pages entières à un fait qui ne changera rien à la situation de notre île. Cela a pour effet de passer sous silence des questions essentielles.

Hier sont tombés les premiers résultats du bac. Près de 8.000 Réunionnais ont obtenu leur bac après le premier groupe d'épreuves. Environ 2.000

auront une seconde chance la semaine prochaine. D'autres jeunes seront reçus cette année à un CAP ou un BEP, et d'autres devront quitter l'école sans aucun diplôme. Tous postuleront maintenant ou dans quelques années à un emploi. Quel sera leur avenir?

BUMIDOM, exil, chômage ou précarité?

Dans le système actuel, les jeunes sortis de l'école sont au chômage pour la moitié d'entre eux. C'est la conséquence d'une politique parisienne qui n'a pas œuvré pour le développement de La Réunion. à la place, Paris a organisé le départ massif de la jeunesse réunionnaise avec le BUMIDOM. La résistance du PCR a permis à notre île d'éviter la catastrophe démographique.

Dans les années qui viennent, ces

jeunes vont être à la recherche de leur premier emploi. Seront-ils eux aussi contraints au chômage qui condamne à la pauvreté?

Face à la crise, les gouvernements n'ont pas mis en place des mesures adaptées. Si on se limite aux bacheliers, ils seront proches de 10.000 nouveaux cette année. En termes de dispositif spécifique, le gouvernement propose des emplois d'avenir en nombre insuffisant, 5000 postes financés l'an dernier, et qui n'offrent pas de garantie d'insertion professionnelle. C'est même un contrat précaire qui peut être remis en cause au bout d'un an. En France, le taux de chômage des jeunes est bien loin de 50%, or ce sont

des mesures pensées en fonction de la situation de ce pays qui sont appliquées à La Réunion.

La jeunesse au centre du co-développement

L'avenir de ces jeunes doit être une priorité et des propositions existent pour qu'ils puissent avoir un travail à La Réunion ou dans un pays environnant, ce qui leur donne la possibilité de rentrer souvent au pays. C'est par exemple le cas du co-développement, où les jeunes de La Réunion sont les

acteurs de transferts de technologie entre La Réunion et les pays voisins dans l'énergie et l'agriculture notamment. C'est maintenant qu'il est possible d'agir dans ce sens. Quand Madagascar deviendra un pays émergent de 30 millions d'habitants, il sera trop tard.

Continuer avec le schéma actuel, c'est pérenniser le gaspillage d'une grande partie des intelligences et des moyens consacrés à la formation des jeunes générations, alors que la jeunesse est le principal atout d'un pays.

M.M.

Premiers résultats

Déjà 7828 bacheliers à La Réunion après le premier groupe d'épreuves

Près de 8000 jeunes Réunionnais ont obtenu leur bac du premier coup et environ 2000 passeront les oraux de rattrapage. Plus de la moitié des reçus ont une mention et un candidat a même eu une moyenne de 20,74. Le taux de réussite s'élève à 73,5%, soit trois points de plus que l'an passé précise le Rectorat de La Réunion dans un communiqué dont voici le contenu.

Cette année, 10 657 candidats se sont présentés aux épreuves du baccalauréat et 7 828 d'entre eux ont été admis dès le premier groupe d'épreuves. Le taux de réussite dans l'académie s'élève à 73,5%, soit 3,3 points de plus que l'année dernière.

Le recteur de l'académie, Thierry Terret félicite les heureux lauréats et adresse ses encouragements aux 1 952 candidats qui passeront les épreuves du second groupe les 8 et 9 juillet prochains.

Les taux de réussite - encore provisoires en attendant les résultats des épreuves du second groupe - connaissent une progression notable.

On constate:

- une hausse de 7,2 points pour le bac technologique, une hausse de 4,6 points pour le bac professionnel,
- une stabilité du taux de réussite pour le bac général.

Les lauréats en quelques chiffres:

10 657 candidats se sont présentés aux épreuves (contre 10 607 en 2013). L'académie compte 381 lauréats de plus qu'en 2013.

4 306 lauréats obtiennent une mention (soit 402 de plus qu'en 2013):

- 632 mentions Très Bien, avec une moyenne égale ou supérieure à 16 (572 en bac général, 36 en bac technologique et 24 en bac professionnel).
- 1 211 mentions Bien, avec une moyenne égale ou supérieure à 14 et inférieure à 16 (731 en bac général, 239 en bac technologique, 241 en bac professionnel).

- 2 463 mentions Assez Bien, avec une moyenne égale ou supérieure à 12 et inférieure à 14 (1082 en bac général, 708 en bac technologique, 673 en bac professionnel).

Les meilleures moyennes:

- Bac général: 20,78 pour un élève dans la série S au lycée Sarda Garriga (Saint-André).
- Bac technologique: 18,06 pour une élève dans la série Hôtellerie au lycée professionnel La Renaissance (Saint-Paul).
- Bac professionnel: 17,66 pour un élève dans la série Métiers de la mode - Vêtement au lycée professionnel Isnelle Amelin.

Les oraux du 2nd groupe

Les épreuves se dérouleront les 8 et 9 juillet. Le candidat se présente à deux épreuves orales dans deux matières qu'il choisit parmi celles qui ont fait l'objet d'une épreuve écrite, anticipée ou non. Pour chacune des épreuves, seule la meilleure note obtenue par le candidat au premier ou au deuxième groupe est prise en compte par le jury. Le candidat est reçu s'il obtient une moyenne de 10/20 ou plus à l'ensemble des épreuves du second groupe.

Les résultats du 2nd groupe seront affichés le 9 juillet à 16h pour les bacs général et technologique et à 17h30 pour le bac professionnel.

Édito

La répression à la place du dialogue social

L'année 2013 a vu une montée des tensions lors des grèves à La Réunion. Plusieurs patrons ont choisi la même tactique. Ils refusent de négocier et au bout de quelques jours, ils saisissent la justice pour obtenir la levée du piquet de grève. Ce dernier est en effet le seul moyen que les travailleurs peuvent faire valoir pour peser dans le rapport de forces imposé par leur direction. A plusieurs reprises, la justice a donné raison au patron, sommant les travailleurs de déguerpir sous peine de lourdes astreintes. Autrement dit, c'est un moyen pour le patron d'essayer d'obtenir la fin d'une grève sans rien céder aux travailleurs.

Force est de constater que le patron qui refuse de négocier n'est jamais condamné pour entrave et soumis à une astreinte, alors que c'est lui qui est responsable de l'arrêt de l'activité de son entreprise car il refuse le dialogue social. L'an passé, il a fallu que l'Etat intervienne pour rétablir le dialogue social, notamment à la CILAM. Cela a permis d'obtenir l'ouverture de discussions qui ont fini par aboutir à un accord:

le dialogue social était renoué.

La situation est la même que l'an passé. A l'intransigeance patronale répond la détermination des grévistes. Ils s'appuient sur une expertise qui démontre que les richesses sont réparties injustement à la CILAM. De cela, la direction ne veut pas en discuter, et elle utilise la justice pour faire taire les grévistes. C'est la répression à la place du dialogue social, et cela n'amène aucune solution.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergés • 1957 - 1964 : Paul Vergés • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
ÉMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
ÉMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr

Initiative de la Fondation Abbé Pierre : 60e anniversaire de l'Appel de 54 au Sénat

Les parlementaires face à la pauvreté

Dans le cadre du 60e anniversaire de «l'appel de 54» de l'abbé Pierre, une centaine de personnes mal logées ou sans domicile s'est exprimée jeudi au Palais du Luxembourg. Résidents des Pensions de famille et habitués des Boutiques Solidarité ont témoigné de la précarité de leurs conditions de vie.

Logement, 115 (numéro d'urgence pour les sans-abri) et accès aux droits ont été au cœur des interventions. Rarement écoutées, ni comprises, ces personnes ont pu chacune à leur tour prendre la parole et exprimé leurs difficultés face à leurs élus.

Se loger, un problème crucial

Pour l'un des intervenants, les délais d'attente sont «beaucoup trop longs» concernant le Fonds de solidarité pour le logement. Il s'agit d'une aide financière destinée aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement. Celle-ci permet le financement du dépôt de garantie, le premier loyer, l'assurance du logement, mais aussi le remboursement des dettes de loyers et charges comprises dont le règlement conditionne l'accès à un nouveau logement, ainsi que les impayées de factures d'eau, d'énergie et de téléphone. Un autre a évoqué l'insalubrité de certains logements loués par des «marchands de sommeil», où l'on trouve «cafards, rats et fils électriques sans protection». Une intervenante a évoqué «le cercle vicieux empêchant les personnes sans emploi d'obtenir un logement et les sans-domicile de décrocher un emploi», a noté le quotidien La Croix. Ces doléances font écho au récent rapport de la Fondation Abbé Pierre qui dénombre près de 3,5 millions de personnes en situation de mal logement et plus de 5 millions de personnes fragilisées par rapport au logement.

Comme l'a annoncé l'INSEE dans sa dernière note sur les revenus des ménages, les personnes salariées sont de plus en plus confrontées à la pauvreté et parviennent difficilement à en sortir. Plusieurs personnes ont évoquées leur situation personnelle, comme une mère dont les enfants sont contraints d'étudier «dans les toilettes ou les couloirs», un quadragénaire vivant d'hôtel en hôtel avec sa compagne, ou encore un ancien salarié,



ayant un revenu de 1.500 € par mois, qui vit dans un «taudis».

Mettre en avant la solidarité

Parmi les propositions faites par les résidents des Pensions de famille, il a été évoqué la réquisition par l'Etat des logements laissés vacants. Un des cinq Réunionnais venu participer à ces échanges a évoqué l'augmentation des amendes pour les maires refusant de construire des logements sociaux. L'ensemble des sénateurs présents ont écouté avec attention les témoignages des personnes, évoquant à leur tour un problème grave: «la crise du logement». Pour Claude Dilain, sénateur (PS) de Seine-Saint-Denis, «il y a une pénurie de logements. Les municipalités préfèrent payer des amendes plutôt que d'en construire. C'était même l'un des arguments électoraux de candidats frontistes, qui promettaient de ne pas loger les pauvres près des électeurs».

Pour sa part, Pierre Laurent, sénateur de Paris et secrétaire national du PCF, a résumé en une question: «Est-ce que l'on doit aborder le logement comme un droit ou comme un marché sur lequel certains se font de l'argent?». Une question à laquelle il a répondu, indiquant que la deuxième option était largement prédominante aujourd'hui.

Les élus ont mis l'accent sur «un problème de solidarité». «Nous devons, dans nos collectivités, faire primer le choix de la solidarité sur d'autres choix politiques», a estimé la sénatrice communiste Annie David. De son côté, Yannick Vaugrenard, sénateur (PS) de Loire-Atlantique et auteur d'un rapport sur la pauvreté, a expliqué qu'«il faut cesser de stigmatiser les plus démunis. Vous n'êtes pas des assistés, mais des ayants droit de la démocratie». Raison pour laquelle, selon lui, «nous devons être les porte-parole des sans-voix. C'est notre devoir en tant que parlementaires».

Céline Tabou

5e jour de grève et pas de dialogue

La justice utilisée pour briser la grève de la CILAM

A la CILAM, des incidents ont opposé des éleveurs et les grévistes la nuit dernière. Les premiers voulaient forcer le piquet de grève pour livrer leur lait à la société. Les dirigeants de la CILAM refusent toute discussion et utilisent la justice pour tenter de briser la grève. La tension est telle que le préfet a proposé les services de l'Etat pour animer les négociations.

Comme l'an passé, les discussions ont bien du mal à commencer à la CILAM. Des travailleurs se sont mis en grève car ils estiment n'avoir aucune réponse quant à leurs revendications salariales. Ils soulignent que sur la base d'une expertise, il s'avère que la CILAM distribue chaque année 2,5 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires. Pendant ce temps, elle ne propose que des augmentations inférieures à 30 euros aux salariés qui créent la richesse de la CILAM.

Dans ce conflit, le choix du pourrissement du conflit peut s'appuyer sur des divisions. La première est celle qui sépare les travailleurs des éleveurs. Ces derniers ont un temps limité pour livrer leur lait, sinon il est perdu. La direction refuse de discuter, le conflit s'enlise et les éleveurs ne demandent pas des comptes aux patrons de la CILAM. Leur colère est orientée vers les grévistes, et la nuit dernière, un incident a eu lieu.

La direction a réussi également à organiser une division au sein du personnel. Habillés en blanc, des non-grévistes ont défilé derrière une banderole dans la cour de l'usine. Ce

matin, ils ont été acheminés par bus spéciaux devant la sous-préfecture de Saint-Pierre. Ils ont rencontré le représentant de l'Etat pour demander la levée du piquet de grève et ont fait part de leurs revendications, plus modérées que celle des grévistes. Ces derniers demandent une prime de 600 euros, en plus des augmentations proposées par la direction.

Appel au dialogue du préfet

A la suite de ce mouvement, le préfet est intervenu. Constatant les effets du conflit sur la production de lait et les manifestations de violence, le préfet lance un appel au calme et au respect du droit.

Il invite aussi «les parties à ce conflit à reprendre le dialogue». «Le service de l'inspection du travail se tient prêt à animer ce dialogue, dès lors que les parties en sont d'accord», précise le préfet.

Depuis six jours, la direction refuse de discuter avec les grévistes, elle a

assigné 17 personnes devant un tribunal ce vendredi.

La direction utilise la justice

Le verdict est tombé à 17 heures. La justice a suivi les arguments de la direction. Elle demande la levée du piquet de grève devant l'entrée de la CILAM sous peine d'astreinte de 1000 euros par infraction constatée.

Ce recours à la justice pour obtenir la fin de la grève par la force plutôt que par la négociation n'est pas de nature à faire baisser la tension. Car pendant ce temps, le patron qui refuse de négocier et qui est responsable du blocage n'est pas condamné à payer une astreinte tant que dure cette entrave. Les travailleurs ont choisi de maintenir la mobilisation. Le dialogue social est bloqué, la direction de la CILAM va-t-elle changer d'attitude et entendre l'appel du représentant de l'Etat?

M.M.

Décentralisation

Le Sénat supprime la fusion des Régions

Hier, le Sénat a adopté un amendement supprimant l'article premier du projet de loi sur la réforme territoriale. Cela signifie que l'essentiel n'est plus là car cet article prévoit la fusion des Régions et la date des prochaines élections. Cet amendement a été adopté par 177 voix sur 329 suffrages exprimés. Voici les arguments du groupe CRC, à l'initiative de l'amendement.

L'article 1 du projet de loi relatif à la

délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a été rejeté par le Sénat grâce à l'adoption d'un amendement de suppression (n°105) déposé par les sénatrices et sénateurs du groupe communiste, républicain et citoyen.

Cet article, véritable cœur de ce projet de loi, fixe la nouvelle carte régionale. Sous prétexte de les rendre plus puissantes et efficaces, elle éloigne tou-

jours plus les citoyens des lieux de décisions. Au nom d'une harmonisation européenne libérale et fédéraliste, ce sont en fait les discriminations territoriales qui seraient alors renforcées. (...)

Le rejet de cet article 1er ne fait que confirmer les enjeux de cette réforme et la nécessité de donner la parole au peuple pour qu'il assure sa souveraineté par voie référendaire.

L'épidémie progresse en Afrique de l'Ouest

Le virus Ebola inquiète de plus en plus

L'épidémie de fièvre «est la plus grave par le nombre de cas et le nombre de foyers». En effet, de 60 foyers ont été découvert entre la Guinée, le Liberia et la Sierra Leone a expliqué Antoine Gauge, de Médecins sans Frontières.



Les pays touchés par Ebola.

Partie de Guinée, le pays est le plus affecté avec 396 cas, dont 280 mortels. Le pays voisin, le Liberia a dénombré 63 cas de fièvre hémorragique, dont 41 mortels. Pour sa part, le Sierra Leone a comptabilisé 176 cas et 46 décès.

L'épidémie est «hors de contrôle»

Dans ces trois pays, la panique est de plus en plus grande car ils n'avaient jamais été touchés auparavant. «La principale difficulté à laquelle nous faisons face est cette peur générée par la maladie parmi la population. Certains patients se cachent. L'information de la part des gouvernements reste insuffisante», a expliqué Antoine Gauge.

Le 23 juin, Médecins Sans Frontières (MSF) avait averti que l'épidémie était désormais «hors de contrôle» et menaçait de se propager à d'autres pays. Depuis, l'Organisation Mondiale de la Santé s'est alignée sur cet avis, qui a déployé 150 experts sur le terrain. De son côté, Peter Piot, médecin belge qui a découvert le virus à Yambuku il

ya près de quarante ans, s'est dit effrayé par la recrudescence de la maladie. Ancien directeur d'ONUSIDA, il a qualifié l'épidémie, sur une chaîne américaine, d'inédite, la juge incontrôlable.

«Une telle épidémie n'a jamais eu lieu en Afrique de l'ouest», a-t-il indiqué, car «c'est la première fois qu'une épidémie touche trois pays en même temps. Troisièmement, c'est également une première de voir le virus apparaître dans des capitales». Pourtant, «la possibilité de stopper la chaîne de contagion est devenue, de fait, très difficile, confirme Antoine Gauge. Pour l'instant, il n'y a pas de traitement. Le seul moyen de faire face est de stopper la transmission par une prise en charge des cas confirmés, un suivi de tous ceux qui ont été en contact avec les malades, une forte sensibilisation de la population et la gestion des funérailles», a expliqué Antoine Gauge.

Un «relâchement»

Selon le spécialiste de la maladie à l'OMS, Pierre Formenty, la recrudescence

du nombre de cas s'explique en partie par un «relâchement» de la mobilisation et de l'attention vis à vis du virus. «Il faut impérativement intensifier les efforts de riposte, promouvoir la collaboration transfrontalière et le partage d'informations sur les cas suspects et les contacts, et mobiliser tous les secteurs de la communauté afin de garantir un accès sans entrave aux zones affectées», a-t-il expliqué aux médias.

Devant l'urgence de la situation, l'Organisation mondiale de la santé vient de convoquer une réunion internationale d'urgence qui s'est tenu les 2 et 3 juillet 2014 à Accra, au Ghana. La but était d'«interrompre dans les plus brefs délais la propagation de cette maladie mortelle et hautement contagieuse.» A la suite de ce sommet, douze pays d'Afrique de l'Ouest ont convenu d'un plan de lutte commun contre la fièvre hémorragique.

Un fonds d'urgence, doté de 10 millions de dollars, devrait être constitué afin de renforcer les structures de soins dans les régions les plus touchées et limiter la propagation. face à l'impossibilité de freiner la contagion, l'OMA a recommandé aux pays voisins, tels que la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali et le Sénégal, de se préparer. Il a d'ailleurs été demandé aux gouvernements d'inciter les personnalités politiques, religieuses et communautaires de leurs pays afin de sensibiliser la population aux dangers de ce virus.

Les participants au sommet ont insisté sur les difficultés rencontrées jusqu'ici. En effet, «quand vous prenez Gueckedou, qui est l'épicentre de l'épidémie, c'est tout proche de la Sierra Leone, le Liberia et même la Côte d'Ivoire, qui n'est pas encore touchée. La gestion transfrontalière nous a vraiment fatigués, nous avons l'obligation de gérer tous les malades qui venaient», a expliqué le ministre guinéen de la Santé Rémy Lamah. Selon, un responsable de l'OMS, interrogé par le Journal du Mali, l'épidémie pourrait durer encore «plusieurs mois».

Changement climatique

La course à l'adaptation

Momina Ali, une adolescente, vit dans une région parmi les plus inhospitalières et les plus chaudes de la planète – la région d'Afar, en Ethiopie, où les températures annuelles moyennes tournent autour de 35 degrés Celsius. Son village, Anderkelo, connaît des pluies de plus en plus irrégulières et Momina manque une journée d'école tous les trois ou quatre jours pour aller chercher de l'eau. Il y a de fortes chances pour que les trajets effectués par Momina pour aller chercher de l'eau s'allongent, en fonction de l'impact de la hausse des températures sur les précipitations dans son village et aux alentours et donc sur l'eau potable.



Momina Ali, 13 ans, manque un jour d'école pour aller chercher de l'eau.

Photo: Jaspreet Kindra/IRIN

En 2015, les décideurs mondiaux souhaitent prendre des décisions qui peuvent affecter l'avenir de personnes comme Momina. L'issue de la réunion de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui sera organisée en décembre 2015 à Paris, les nouveaux objectifs de développement et le cadre successeur au cadre de Hyogo pour la prévention des catastrophes naturelles seront des éléments clés.

L'accord sur le climat ne sera appliqué qu'en 2020, conformément à l'engagement pris par les pays participants à Durban en 2011. Ce sera l'apogée de près de 20 ans de négociations internationales. Mais avant cela, un projet d'accord doit être élaboré en vue de l'avant-dernière conférence de la CCNUCC (COP20) qui se tiendra à Lima, au Pérou, en décembre 2014. «Dans un monde idéal, l'accord reposerait sur le postulat que les plus gros pollueurs doivent faire plus d'efforts en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial et s'engagent à fournir des financements pour soutenir les pays les plus affectés par le changement climatique – même si les gouvernements sont encore loin de s'accorder sur quelque chose d'aussi ambitieux ou juste», a dit Sven Harmeling, chargé de plaidoyer de CARE international pour le changement climatique.

Les discussions relatives au montant des

sommes qui seront versées par chaque pays développé afin d'aider les pays les plus pauvres - comme l'Ethiopie - à s'adapter à la hausse des températures et à pallier à l'irrégularité des précipitations revêtent une importance cruciale. Si les pays les plus pauvres parviennent à leurs fins, l'accord devrait permettre au village de Momina d'accéder aux technologies qui permettraient: de faciliter la découverte d'eau plus près du village; de donner l'alerte précoce de la sécheresse ou d'autres alertes; et d'établir de nouvelles structures de soutien pour s'attaquer aux pertes liées au climat, par exemple, si les populations doivent migrer.

Un élément clé est l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre que chaque pays est prêt à se fixer afin de limiter la hausse des températures mondiales à moins de 1,5 degrés à la fin du siècle.

«Il est fort probable que Momina devra se déplacer», a dit Saleemul Huq, scientifique et agrégé supérieur de recherche à l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). «Une hausse des températures au cours des 20 à 30 prochaines années est déjà prévue, quelle que soit l'issue de la réunion de Paris sur la réduction des émissions. Les personnes qui vivent sur le fil du rasoir, comme Momina, devront migrer dans moins de dix ans».

Mais la famille de Momina peut espérer obtenir une compensation pour les «pertes et dommages» subis suite à la hausse des températures, si une décision appropriée venait à être prise à Paris, a dit M. Huq. La décision concernant le niveau de réduction des émissions aura un impact à long terme pour la planète, «pendant plus de 50 ans, jusqu'à 100 ans», a-t-il dit.

IRIN examine les progrès accomplis jusqu'à présent en matière de changement climatique et pour les communautés vulnérables.

Aide à l'adaptation

La question de la nécessité d'un apport régulier de financements appropriés et d'un soutien technologique pour l'adaptation a fait l'objet de vives discussions. Certains pays en développement envisagent d'inclure un engagement sur leurs mesures d'adaptations planifiées dans leurs contributions décidées à l'échelle nationale (Nationally Determined Contributions, iNDCs) et dont l'élément clé est le niveau de réduction des émissions partir de 2020. Plusieurs pays soulignent l'importance des programmes nationaux d'adaptation (PNA) qui seront des outils pour lever des fonds auprès des pays riches.

La proposition du Groupe africain de fixer un objectif d'adaptation global qui permettrait de garantir que l'aide à l'adaptation serait allouée en fonction du niveau prévu de réchauffement mondial constituerait une avancée positive, a dit M. Harmeling.

«La promesse de fonds destinés au financement de l'adaptation est comme la carotte que l'on agite devant les pays en développement mais qu'ils ne pourront jamais saisir, quoi qu'ils fassent. Les pays riches qui ont réclamé des politiques, des programmes et des actions d'adaptation et qui n'ont pas tenu leur promesse de les financer les font passer pour des ânes», a dit Harjeet Singh d'ActionAid.

Otè!

Fé a ou peti pars la modesti sé in kalité !

Mi sort lir in liv –Condorcet (par Elisabeth et Robert Badinter)- né an 1743 mor an 1794, an Frans.

La lékol la fé aprann a ou Voltaire, Rousseau, Montesquieu ou Diderot, mé pa tro Condorcet.

Condorcet té in matématisiin; in moman li la voulu aplik bann téori siantifik si démars politik; i di an soutit- in intéléktièl an politik.

Nanpès, minm si lé pa nout épok, oui di si li lavé viv nout épok, noré été kan minm in gran an politik.

Par égzanp, kan mi analiz sak té ispas (royoté, noblès, pov travayèr la tèr é pi bann la rolizion), oui trouv zinégalité sosial, ékonomik...

I falé in révolision; i falé in kouraz kan minm; minm Voltaire la du égzil a lu an Suisse po li giny ékri tout sak li voulé, po fé avans son bann zidé, po défann zinzustis; si lu té rés an Frans, lu noré été anprizoné!!

Sé la ke mi fé in paralèl ék nout épok é nout résponsab.

Sé sak Paul Vergès la fé an antran dan la klandestinité po fé konprann dabor son kouraz é son détermination, ke lo sistèm lopresion la loi i vé étouf a ou é i vé pa ou eksprime in nafèr i plé pa zot! minm si zot na tor!

La, mi pans: Paul Vergès –son papa?- Laurence? é tout Réynoné é Réyonèz té i antour a lu-zot lavé lu la vi bann zintéléktièl konm Condorcet?

E moin mi lir an fransé- pars sé in lang moin la aprann; ma konèt plis sak zintéléktièl fransé la fé!

Alors na otan zintéléktièl sinoi, indiin, zarab, anglé, russ ou amérikin!?

«Tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien» sa sé in filozof grèk(Socrate) i dizé sa; donk, moin, mi di:

«Fé a ou peti pars la modesti sé in kalité!»

Justin